

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise à bail de 7 places de stationnement dans le parking du 8 mai 1945 à Aubagne,  
destinées aux services de la DGAS.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les services de la Maison Départementale de la Solidarité d'Aubagne (MDS) occupent actuellement des locaux dans les immeubles rue Antide Boyer et rue Lafond à Aubagne. Ils couvrent un ensemble de 18 communes dans le cadre de leurs missions, lesquelles consistent notamment en des visites à domiciles, des permanences sociales et des consultations médicales sur les communes du territoire ainsi que des placements d'enfants.

De ce fait, les personnels, pour la plupart, sont amenés à se déplacer quotidiennement.

Cependant, depuis plusieurs années en raison d'une part, de l'absence de stationnement gratuit à proximité de la MDS et, d'autre part, de l'insuffisance d'emplacements loués dans les parkings alentour, ces personnels rencontrent de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de leurs missions.

Aussi, afin d'améliorer leurs conditions de travail, il est proposé de louer 7 places de stationnement au parking du 8 mai 1945, à proximité immédiate de la MDS, moyennant une somme de 667,40 €/an/unité soit un prix annuel de 4 671,80 € pour les 7 emplacements. Il s'agit du tarif bureau, du lundi au vendredi et payable annuellement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL